seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Délégation à la transition écologique

6e Commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 31 mai 2018

OBJET : PLAN DE MOBILITÉ DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Mesdames, messieurs,

Le Plan de Mobilité est un ensemble de mesures destinées à optimiser les déplacements professionnels et domicile-travail des agents. Il vise notamment à favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Il recoupe de nombreux enjeux : santé et bien-être au travail, gestion des risques d'accident, optimisation des coûts des déplacements professionnels, réduction de l'impact environnemental.

Il s'inscrit pleinement dans le Plan de Transition Écologique voté le 29 juin 2017.

Une enquête déplacements a été réalisée à l'été 2017 pour mieux connaître les habitudes de déplacements. Elle montre notamment une évolution des pratiques depuis 2012 pour les déplacements domicile-travail : baisse de l'utilisation de la voiture et des transports en commun au profit du vélo et de la marche. Concernant les déplacements professionnels, les agents ont des pratiques très diverses, que ce soit en site central ou extérieur, avec des fréquences et des lieux de destination très variables.

Les principaux chiffres de l'enquête et de l'analyse des données du PPRS sur le lieu d'habitation et la prise en charge d'un abonnement transport sont les suivants :

- Plus de 1200 personnes ont répondu à l'enquête, 57% travaillent à Bobigny dans les sites centraux, 43% en sites déconcentrés. Les agents en sites centraux sont donc surreprésentés dans l'enquête (la proportion est en réalité inversée).
- 40% des agents ont un remboursement du forfait Navigo, avec des disparités importantes selon la commune d'habitation, liées notamment à la desserte en

transports en commun lourds (tramway, métro, RER) de la commune.

- 11% des agents habitent leur commune de travail et 36% vivent à moins de 5 km de leur lieu de travail.
- 65% des personnes ayant répondu à l'enquête indiquent un temps de trajet inférieur à 10 minutes pour se rendre à la gare la plus proche.
- L'enquête montre une baisse de 5 points de l'utilisation de la voiture individuelle par les agents des sites centraux entre 2012 et 2017, l'utilisation du vélo a quant à elle quadruplé, passant de 2% à 8% sur la même période.
- Tous modes confondus, 60% des personnes ayant répondu à l'enquête ont plus de 30 minutes de trajet domicile-travail. 37% d'entre eux ont un temps de trajet d'une heure, ce qui correspond à la moyenne francilienne.

Réduire l'utilisation de la voiture individuelle et développer un panel de solutions de mobilité alternatives : l'objectif prioritaire du plan de mobilité

Rappelons d'abord que l'utilisation des transports collectifs est une des priorités de nos politiques départementales. Le Département apporte en effet un soutien financier très important aux transports en commun, que ce soit à travers sa contribution annuelle au fonctionnement de Ile-de-France Mobilité (47,5 millions d'euros en 2017) ou à travers ses participations financières aux opérations de création ou de prolongement de lignes de métro ou tramway. Ces efforts financiers considérables bénéficient aux habitants mais également aux agents départementaux qui les utilisent au quotidien pour leurs trajets domicile-travail ou ponctuellement dans leurs déplacements professionnels.

L'objectif de réduction de l'utilisation de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail passe également par un ensemble de mesure incitatives et alternatives à la voiture individuelle, dont une évolution des modalités d'accès aux parkings, avec un enjeu d'équité et un objectif de cohérence avec la baisse déjà observée d'utilisation du véhicule personnel par les agents et les objectifs de renforcement de l'usage des transports en commun et des mobilités actives. Cette évolution des accès aux parkings s'accompagne de mesures fortes pour l'usage du vélo, l'intermodalité voiture – transports en commun et l'incitation à la baisse des déplacements (télétravail, développement de solutions souples pour des visioconférences).

Le développement du covoiturage est également un objectif pour réduire le nombre de véhicules en ville. Une étude sur ce sujet sera conduite en 2018, pour les agents en s'appuyant sur le développement des applications mobiles dédiées, et pour la population en étudiant toutes les mesures favorisant le covoiturage comme la mise en place d'aires de covoiturage ou de voies dédiées au covoiturage sur les routes départementales.

Le Plan de déplacements de l'administration a été mis en place en 2007. Il a évolué au fil des ans. Aujourd'hui, il comprend les actions suivantes :

1. Soutien à l'usage des transports en commun
    - pour les trajets domicile-travail : majoration du remboursement du forfait Navigo (60 % ou 70 % en fonction de l'indice majoré des agents),
    - pour les déplacements professionnels : des tickets de transports en commun sont à disposition dans tous les services.

2. Soutien au développement du vélo : mise en place de vélos de service (classiques

puis électriques),

3. Optimisation de la gestion des véhicules de service

- Verdissement de la flotte : actuellement 23 % de la flotte est électrique ou hybride ; l'objectif pour 2020 est d'atteindre 50 %,
- Gestion des véhicules de service par pool et non plus par direction : actuellement 50 % des véhicules le sont, l'objectif est d'atteindre 100 %,
- Réduction de la flotte : -11 % entre 2013 et 2017, la flotte est composée fin 2017 de 760 véhicules. L'accélération de la baisse doit permettre d'atteindre 600 véhicules d'ici 2021.

Enfin, l'expérimentation du télétravail menée conformément à la stratégie RH permet également de diminuer les déplacements.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe pour les entreprises de plus de 100 salariés l'obligation de réaliser un plan de mobilité. Cette obligation a été étendue à toutes les personnes morales de droit public dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère Île-de-France 2018-2025. La date butoir pour la réalisation de ce Plan de Mobilité est fixée au 1er janvier 2019.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter un nouveau plan de mobilité des agents, permettant d'étoffer la démarche menée depuis plusieurs années en adoptant les actions suivantes :

1. Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) pour les trajets domicile-travail à titre expérimental
2. Aide financière expérimentale pour les abonnements aux parkings relais
3. Développement du stationnement vélo à proximité des bâtiments départementaux
4. Installation de stations Vélib
5. Développer l'accès à des modes de transports en libre service et à la location
6. Évolution des modalités d'accès aux parkings pour le personnel
7. Actions pendant la « Semaine de la mobilité »
8. Communication aux agents

1. Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) pour les trajets domicile-travail à titre expérimental

L'indemnité kilométrique vélo (IKV), inscrite dans la loi sur la Transition énergétique, vise à augmenter la part de la bicyclette dans les trajets domicile-travail. En effet la voiture individuelle occupe une part importante des trajets des agents départementaux (39% selon une enquête interne réalisée en 2017) et celle du vélo, même si elle est en augmentation, reste encore faible (8% selon la même enquête).

Le retour des différentes expérimentations de l'IKV montre un impact positif sur la pratique du vélo et une augmentation de l'activité physique des salariés et agents concernés.

En l'absence de publication du décret d'application aux agents publics, plusieurs collectivités ont mis en place l'IKV en s'appuyant sur le décret n° 2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo.

Aussi, il est proposé de mettre en place ce dispositif à destination des agents du Département à compter du 1er juillet 2018. L'enveloppe annuelle prévue est de 30 000 euros, ce qui correspond à 150 agents compte tenu du plafonnement annuel de 200 euros de l'indemnité. Les règles d'attribution de cette indemnité kilométrique vélo seront celles prévues au décret n° 2016-1184, notamment :

- indemnité de trajet domicile-travail d'un montant de 25 centimes par km,
- non cumul avec la prise en charge d'un titre de transport par l'employeur (sauf nécessité de rabattement vers un site de transport),
- non cumul avec un accès parking pour véhicule,
- formuler une demande (document téléchargeable sur le e-dossier RH).

2. Expérimentation d'une aide financière pour les abonnements aux parkings relais

Afin de faire évoluer les modalités d'accès aux parkings pour le personnel, il est indispensable de faciliter l'utilisation des transports en commun par les agents. Compte-tenu du fait que le territoire n'est pas totalement couvert par un réseau de transports en commun dense, pour certains agents la solution la plus pertinente réside dans l'intermodalité, l'usage de la voiture puis des transports en commun. C'est pour cette raison que le Département propose de mettre en place une participation employeur aux abonnements des parcs relais, à proximité des stations de transports en commun ; il en existe 550 en Île-de-France.

Ainsi, il est proposé de mettre en place ce dispositif à titre expérimental à destination des agents du Département à compter du 1er juillet 2018. L'enveloppe annuelle prévue est de 30 000 euros. Les règles d'attribution de cette nouvelle action sociale seront :

- participation au coût de l'abonnement à hauteur de 30 % par mois (agents dont l'indice majoré est supérieur à 635), 60 % (agents dont l'indice majoré est supérieur à 355) ou 70 % (agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 355), plafonné à 50 euros par mois.
- cumul obligatoire avec la prise en charge d'un titre de transport par l'employeur et non-cumul avec l'attribution d'un accès parking.
- formuler une demande (document téléchargeable sur le e-dossier RH) et produire une copie de l'abonnement.

3. Développement du stationnement vélo à proximité des bâtiments départementaux

Afin d'inciter les agents à utiliser des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, il est indispensable de proposer un éventail de solutions pour développer tous les autres modes de transport.

Concernant les transports en commun, le Département propose un remboursement majoré de la carte Navigo pour les déplacements domicile-travail et met à disposition des tickets + dans tous les SAG pour les déplacements professionnels.

Concernant le vélo, le Département met à disposition des vélos de service. Actuellement en place dans les sites centraux, ils sont progressivement déployés dans les sites extérieurs en fonction de la demande. Cependant, les sites départementaux sont actuellement rarement équipés de stationnement vélo et sont donc peu accessibles aux cyclistes, que ce soient les agents ou les visiteurs.

Dans l'espace public, la compétence revient aux communes, qui ont des politiques très diverses sur le sujet. Cependant, certains bâtiments disposent d'espaces privés ouverts, qui pourraient accueillir des stationnements vélo sécurisés.

Il est donc proposé de déployer des stationnements vélo selon deux axes :

- demande d'autorisation des communes pour l'équipement des sites les plus importants, par exemple à Bobigny, où un abri vélo pourrait être implanté à proximité des bâtiments Européen 2 et 3, et Picasso-Colombe,
- création d'arceaux vélo dans les parkings souterrains des sites centraux avec un accès par portillon dédié,
- pour les autres sites, aménagement sur les espaces extérieurs privés du Département quand c'est possible.

4. Développer l'accès à des modes de transport en libre service

Il est proposé de compléter le prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule électrique ou d'un vélo à assistance électrique par des actions soutenant la location, l'auto-partage et le vélo en libre service.

Depuis la mise en place du prêt en 2016, 10 demandes ont été faites (5 pour un vélo électrique, 4 pour une voiture électrique, 1 pour une trottinette électrique).

Les résultats sont donc relativement modestes, car les coûts et le mode d'utilisation des véhicules électriques ont beaucoup évolué : le montant d'achat des vélos électriques a beaucoup baissé, et les voitures électriques sont aujourd'hui sur un modèle de location. De plus, les taux d'intérêt particulièrement bas des prêts rendent moins attractif un prêt à taux zéro.

Le Département souhaite donc également favoriser le modèle de la location par une future participation financière aux abonnements Vélibs (avec le déploiement nouveau de Vélibs électriques) ou à la location de vélo longue durée, en cours de développement en dehors du périmètre du syndicat Autolib'Velib'Metropole. Les modalités pratiques seront précisées lorsque ces services seront opérationnels en Seine-Saint-Denis.

5. Installation de stations Vélib

Le Département demandera au syndicat Autolib'Velib' Métropole, en partenariat avec la commune de Bobigny, l'installation d'une ou plusieurs stations Vélib à proximité des sites centraux, qui présentent un nombre d'agents important, environ 3000 à l'échelle de la commune.

Cette ou ces stations seront financées par le Département pour un montant maximal de 10 000 euros par station et par an et feront l'objet d'une autorisation de la commune de Bobigny pour son implantation dans l'espace public.

6. Évolution des modalités d'accès aux parkings pour le personnel en sites centraux

Le Département est propriétaire ou locataire de 1400 places dont 1000 sont réservées au stationnement des véhicules personnels des agents (voiture ou moto) et 400 réservées à la flotte de l'administration, pour environ 3 000 agents en sites centraux. Actuellement, chaque direction gère un « pool » de places correspondant à 40 % de ses agents, avec des critères hétérogènes d'une direction à l'autre. De plus, malgré les mobilités géographiques et

professionnelles des agents – environ 100 agents ayant une place de parking ont quitté le Département en 2017 - l'attribution des places est décidée de manière définitive et n'est plus questionnée.

Il paraît donc nécessaire, pour une meilleure équité, une plus grande transparence et une réduction progressive de l'usage de la voiture individuelle ou du 2 roues-motorisés, de :

- définir des critères identiques à toutes les directions,
- centraliser la gestion des accès,
- renforcer les contrôles pour éviter les quelques situations abusives,
- réduire progressivement le nombre de places de parking réservées au personnel.

Les critères proposés tiendront compte de la situation de l'agent selon les éléments suivants :

- contraintes professionnelles : les agents justifiant de contraintes professionnelles récurrentes (nombreux déplacements donnant lieu à délivrance d'une AUVP, horaires de travail spécifiques incompatibles avec les déplacements en transports en commun) pourront bénéficier d'une place de parking de droit.
- situation médicale : sur justificatif de la MDPH, une condition médicale permanente limitant les capacités de mobilité de l'agent permettra de justifier l'attribution d'un accès parking.

Pour ces deux critères, il est proposé l'attribution d'une place de droit (voiture ou moto) lorsque la situation est permanente. Lorsque la situation est temporaire, le volant de places réservées aux besoins ponctuels (visiteurs et agents) pourra être mobilisé pour des besoins spécifiques dont la durée est limitée.

La prise en compte de la distance, du temps de trajet domicile-travail et de la situation familiale de l'agent feront l'objet de critères dont les modalités de calcul seront à préciser.

L'attribution est personnelle et nominative ; elle sera valable pour deux ans et requestionnée à l'issue de cette période, afin de pouvoir faire des modifications si la situation de l'agent a changé.

Il est rappelé que l'attribution d'une place de parking n'est pas cumulable avec le remboursement partiel du forfait Navigo.

Des contrôles pourront être effectués pour vérifier le respect des règles par les agents.

La réduction progressive du nombre de places de parking réservées aux véhicules des agents sera mise en œuvre. Celle-ci se fera sur la base d'une part des places libérées chaque année en raison du départ des agents. Une autre part de ces places libérées permettra d'attribuer des places à des personnes actuellement sur liste d'attente ou nouvellement entrant dans la collectivité respectant les critères définis.

Il est proposé de mettre en place ce dispositif à compter du 1er juillet 2018.

7. Actions pendant la « Semaine de la mobilité »

La Semaine de la Mobilité est un événement national, qui a lieu en septembre de chaque année.

Pour 2018, il est proposé d'organiser lors de la semaine de la mobilité qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2018 plusieurs actions fortes en vue d'inciter au changement de comportement et à une moindre utilisation de la voiture individuelle :

- **une journée sans voiture** de l'ensemble de la collectivité, avec impossibilité d'utiliser les véhicules de service (sauf besoins techniques spécifiques),
- **« Une semaine sans ma voiture » :** sur la base du volontariat, des agents seront accompagnés par une association spécialisée pour identifier des modes de transport alternatifs à la voiture qui seront testés pendant une semaine,
- **la mise à disposition des vélos de service** : pendant une semaine, les agents et les élus pourront tester les vélos classiques et électriques sur leur trajet domicile-travail,
- **le co-voiturage** : mutualisation de la communication avec les autres administrations et entreprises de Bobigny pour massifier l'offre et la demande et créer un véritable service du co-voiturage.

8. Communication aux agents

Le guide des déplacements professionnels, ainsi que l'ensemble des informations disponibles sur e-acteurs concernant les déplacements domicile-travail sont en cours de mise à jour pour inclure les nouvelles actions et garantir la clarté des informations disponibles.

Les nouvelles mesures feront l'objet d'une communication spécifique à l'ensemble des agents.

La communication sera renforcée sur certaines des solutions offertes aux agents, notamment la possibilité d'utiliser les tickets + et les vélos à assistance électrique.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose :

- DE DÉCIDER l'installation d'arceaux et d'abris vélo à proximité des bâtiments départementaux ;

- DE PARTICIPER au financement de deux stations Vélib à Bobigny à hauteur maximale de 10 000 euros par station par an ;

- DE DÉCIDER d'attribuer une indemnité kilométrique vélo aux agents départementaux, aux conditions définies par le décret n° 2016-1184 et aux conditions suivantes :

- Indemnité de trajet domicile-travail d'un montant de 25 centimes par km dans la limite de 200 euros par an,
- Non cumul avec la prise en charge d'un titre de transport par l'employeur (sauf nécessité de rabattement vers un site de transport),
- Formuler une demande (document téléchargeable sur le e dossier RH) ;

- DE DÉCIDER d'expérimenter l'attribution d'une participation financière aux agents départementaux pour le paiement de l'abonnement à un parking relais, au moyen d'une enveloppe annuelle de 30 000 euros, aux conditions suivantes :

- Participation au coût de l'abonnement à hauteur de 30 % par mois (agents dont l'indice majoré est supérieur à 635), 60 % (agents dont l'indice majoré est supérieur à 355) ou 70 % (agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 355), plafonné à 50

euros par mois,

- Cumul obligatoire avec la prise en charge d’un titre de transport par l’employeur,
- Formuler une demande (document téléchargeable sur le e-dossier RH) et produire une copie de l'abonnement ;

- DE DÉCIDER de modifier les conditions d'attribution des accès aux parkings du personnel et de réduire progressivement le nombre de places de parking.

Le Président du Conseil départemental

Stéphane Troussel

ANNEXE : TABLEAU DES ACTIONS DU PLAN DE MOBILITÉ

Tâche	Pilote	Déjà fait	A venir en 2018	Objectif
TOUS MODES				
Enquête déplacements	PPRS	Enquête faite à l'été 2017	Résultats diffusés aux agents	Diminution annuelle de la part voiture individuelle de 3 %
Animations Semaine de la mobilité	DVD/ DTE	En 2017 : ateliers de sensibilisation, réparation, test des vélos de service, balade à vélo	Nouvelles actions : Journée sans voiture pour tous les agents, « Une semaine sans ma voiture » pour les agents volontaires et sensibilisation au covoiturage	200 personnes sensibilisées
Action « Une semaine sans ma voiture »	DVD		Coaching pour le test de solutions alternatives pendant la semaine de la mobilité	50 agents touchés, 10 abandonnant la voiture
Signalétique de minutage de parcours à pied/vélo/TC	DTE		Outils de communication à élaborer pour affichage dans les sites administratifs principaux	
Guide des déplacements personnels / Nouvel arrivant	DTE		En complément du guide des déplacements professionnels – site intranet	Plus d'agents informés pour de changement de comportement
Télétravail	PPRS	Expérimentation avec 50 agents	Diagnostic des déplacements évités et développement de cette action	Augmentation des « kms évités »
TRANSPORTS EN COMMUN				
Soutien à l'usage des TC	PPRS	Remboursement majoré du forfait Navigo	Plafonnement au tarif 2017	Augmentation de 5 % du nombre d'agents concernés
Soutien à l'usage des TC	PPRS	Mise à disposition de tickets T+ pour les déplacements professionnels	Campagne de communication auprès des services	200 tickets supplémentaires en 2018
Inciter les agents à faire voiture + TC	PPRS		Aide financière au paiement du parking relais (cumulable avec le forfait Navigo)	50 personnes concernées en 2018
VÉLO				
Vélos de service	DBL	Acquisition de vélos et vélos électriques de service	- Déploiement vers les sites extérieurs à la demande (campagne de communication) - Communication interne pour développer l'utilisation notamment en central - souplesses de réservation, actions d'accompagnement	10 vélos en site extérieurs
Indemnité kilométrique vélo	PPRS		Mise en place de l'IKV	150 personnes concernées

Tâche	Pilote	Déjà fait	A venir en 2018	Objectif
Développer le stationnement vélo	DNPB DTE		A proximité des établissements du département : sites centraux, sites où les espaces extérieurs nous appartiennent, collèges, etc. et dans les parkings souterrains du personnel	40 arceaux vélo en 2018
Soutien au Vélib	DTE / DVD		Installation de 2 stations à proximité des sites centraux Participation employeur à l'abonnement Vélib ou à des formules d'abonnement vélo longue durée	
VOITURE				
Verdissement de la flotte	DBL	Acquisition de 193 véhicules élec. et hybrides, soit 23 % de la flotte en 2017	2018 : Acquisition de 24 véhicules	50% en 2020, soit 350 véhicules achetés entre 2016 et 2020
Optimisation de l'usage des véhicules de service par une gestion par pool	DBL	50% des véhicules concernés, déploiement vers les sites extérieurs en cours	Déploiement de la réservation en ligne : DPAS et DEF (01/04/18) puis autres sites Télématique embarquée (50 véhicules en 2018)	100 % des véhicules concernés
Rationalisation du stationnement des véhicules personnels	PPRS/ DBL		- Centralisation de la gestion à la DBL - Passage en « pool » par bâtiment et non plus par direction - Redéfinition des règles d'attribution - Diminution progressive du nombre de places de parking	

Plan de déplacement des agents

Enquête auprès des agents du Département juin-juillet 2017

Extraits

Sommaire

I. Données de cadrage – total agents du département
II. Taux de réponse – représentation de l'échantillon
III. Modes de déplacement et comparaisons 2012 – 2017
IV. Type de transport
V. Temps de trajet
VI. Les déplacements en voiture
VII. Mode de déplacement – marche
VIII. La pratique du vélo
IX. Les déplacements professionnels
X. Connaissance des dispositifs
XI. Expression libre sur les actions à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels

I. Données de cadrage : Domicile des agents

- Ce sont principalement des Séquano dionysiens, 4 300 agents sur un total de 7 300 soit 64 %.
- En seconde position ils sont issus de la Seine et Marne à hauteur de 10 % (750 agents).
- Ils proviennent également du Val d'Oise à hauteur de 8%
- En 4ème position, ils proviennent de Paris (520 agents, soit 7%)
- Les agents issus du 94 et d'en dehors de l'Ile de France représentent respectivement 4%
- Les trois autres départements d'Ile de France restent marginaux
- Les départements hors d'Île de France les plus fréquents sont : L'Oise, l'Eure, Le Pas-de-Calais, La Somme, L'Eure et Loire et l'Aisne

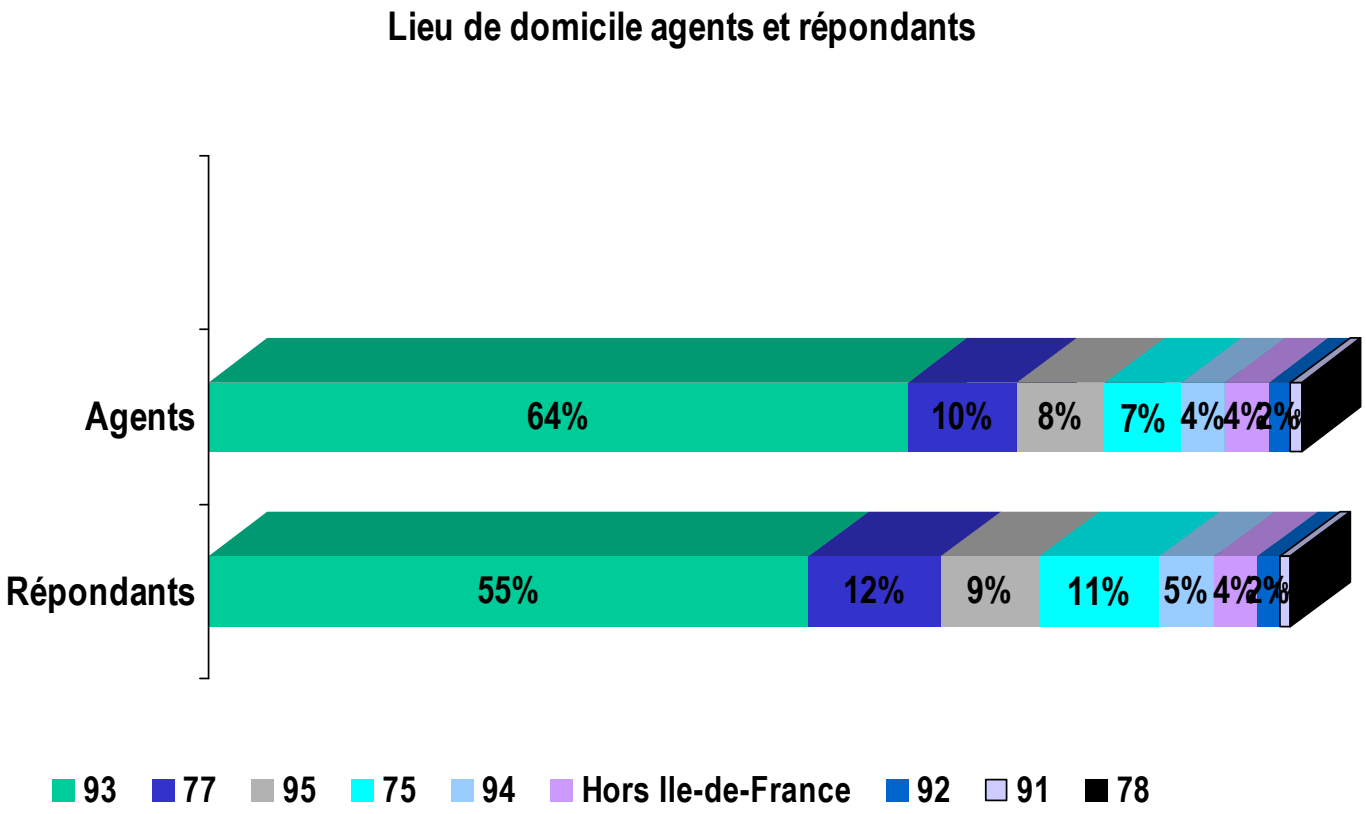

Les données de cadrage correspondent aux données du PPRS concernant le remboursement du pass Navigo et du domicile des agents.

I. Données de cadrage : Lieu d'habitation et Pass Navigo

Lieu de résidence des agents

- Sans surprise les 512 parisiens utilisent les TC pour se rendre au travail à hauteur de 77%
- 1 habitant sur 3 de Drancy (439) utilise les TC (accessibilité uniquement en RER, liaison banlieue à banlieue plus difficile).
- Les agents issus du 77 et du 95 viennent majoritairement en voiture (63%)
- Les agents issus de villes du 93 comme Aulnay, Livry-Gargan, Bondy plus faiblement desservis par des TC lourds, sont peu à utiliser les TC (- de 30%)
- De Saint-Denis desservie par un TC (METRO ou TRAM), c'est 46% des agents qui utilisent les TC.
- Les agents de Pantin, avec un accès direct au METRO, sont plus de la moitié à utiliser les TC

Commune de domicile des agents (effectifs les + plus importants)	TC (rembts P. Navigo SNCF	Eff
PARIS	77%	512
DRANCY	32%	439
77 (eff éparses)	37%	342
95 (eff éparses)	37%	267
LIVRY GARGAN	26%	251
AULNAY SOUS BOIS	28%	243
MONTREUIL	36%	239
BOBIGNY	31%	230
LE BLANC MESNIL	28%	222
BONDY	38%	212
SAINT DENIS	46%	171
PANTIN	55%	157
NOISY LE SEC	46%	153
94 (eff éparses)	48%	151
60 (eff éparses)	41%	151

I. Données de cadrage – distance et mode de déplacement dom–tl ½

- 11 % des agents habitent la commune de leur travail
- 36% des agents sont à moins de 5 km de leur travail
- 41% de 6 à 18 km

- 40 % des agents ont un remboursement Pass Navigo et ou SNCF

Distance domicile -travail total agents

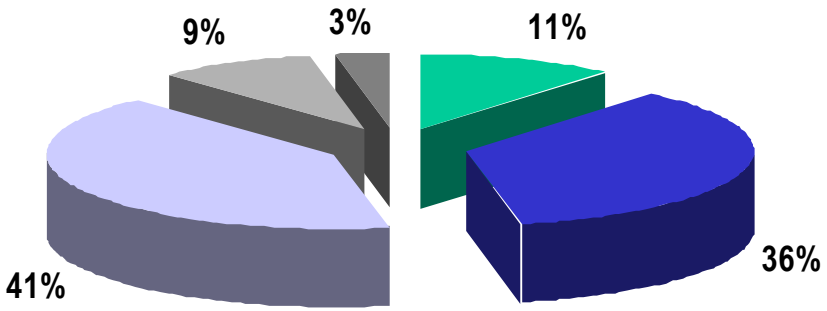

- Lieu de domicile = Lieu de travail
- - de 5 km
- de 6 à 18 km
- de 19 à 60 km
- + de 60 km

Distance à vol d'oiseau en mètres calculée à partir des centres des communes (source GéoFla 2016)

% des agents ayant un remboursement d'un titre de Transport pour les déplacements domicile-travail

- remboursement Pass navigo et ou SNCF
- autre mode de déplacement

Une distance à moins de 5 km favorise les modes de déplacement doux.

I. Données de cadrage : Pass Navigo en fonction du lieu de travail

Communes de travail ou les détenteurs de Pass navigo et/ou SNCF dépassent 50 %

- Pantin, Saint-Ouen le Pré-Saint-Gervais
- Entre 48 - 45 % : Noisy Le Sec, Bobigny, Montreuil,
- Aubervilliers, Les Lilas L'ile Saint-Denis : 43%

Communes de travail avec de faible taux de détenteurs de Pass Navigo

- Des communes à faible proportion de Pass Navigo, villes plus éloignés et moins accessibles aux TC lourds)

Commune de travail des agents	Pass navigo + SNCF) %	Eff total
LE BLANC MESNIL	23%	83
CLICHY SOUS BOIS	23%	101
NEUILLY SUR MARNE	22%	92
TREMBLAY EN FRANCE	20%	66
LES PAVILLONS SOUS BOIS	15%	62
LIVRY GARGAN	14%	112
VILLEPINTE	9%	77

Commune de travail des agents	Pass navigo + SNCF) %	eff total
PANTIN	58%	111
SAINT OUEN	55%	103
LE PRE ST GERVAIS	51%	73
NOISY LE SEC	48%	104
BOBIGNY	46%	3418
MONTREUIL	45%	274
AUBERVILLIERS	43%	185
LES LILAS	43%	42
L ILE ST DENIS	43%	35
LA COURNEUVE	42%	226
VILLETANEUSE	42%	65

II. Taux de réponse à l'enquête– représentation de l'échantillon

- Les statistiques ne sont effectuées que lorsque les effectifs sont suffisants pour être représentatifs et garantissent l'anonymat
- 1287 agents ont renseigné le questionnaire, soit 17, 6 % des agents du département. (à partir de 8% on considère que c'est un bon retour et avec une bonne représentativité des agents)
- Attention : des agents n'ont pas systématiquement renseigné leur lieu d'habitation et/ou leur lieu de travail : aussi le traitement des réponses croisant lieu de domicile et lieu de travail s'est effectué sur un effectif plus faible que les 1287 questionnaires. (24% de lieu de domicile ou et de travail non renseigné)
- Dans l'échantillon, on notera une sur représentation des agents de catégorie A. Ils représentent 40 % des enquêtés contre 21 % pour le total des agents (accessibilité à un ordinateur plus important)

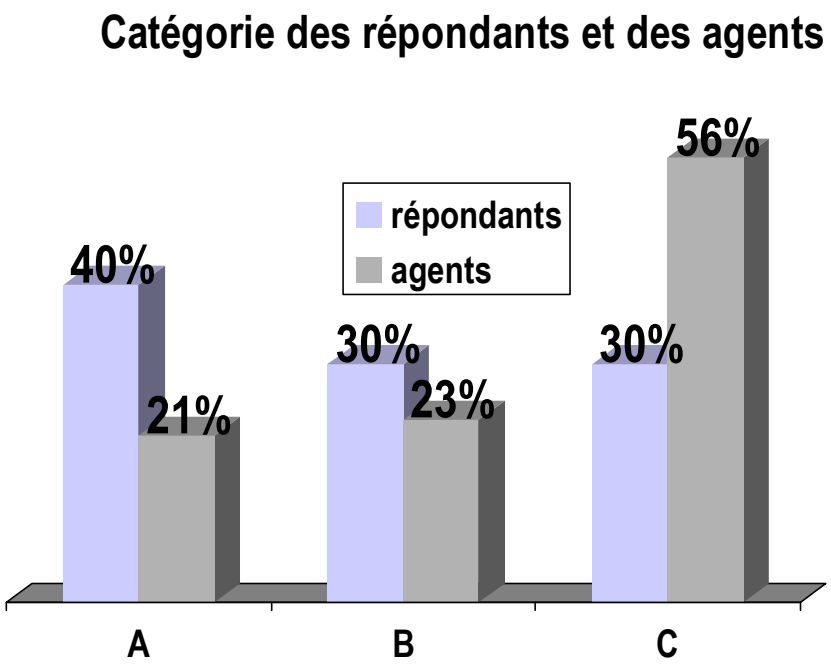

II. Taux de réponse – représentation de l'échantillon

- Pour le lieu d'habitation : une légère sur représentation des parisiens 11% des enquêtés alors qu'ils représentent 7 % des agents, et une sous représentation des agents habitant la Seine-Saint-Denis.
- Lieu de travail : On note une sous représentation de 10 points % des agents travaillant en sites déconcentrés (de nombreux agents n'ont pas accès à un ordinateur : agents des crèches, collèges). *(Envoi de questionnaires « papier » dans 32 crèches, 47 collèges, et les parcs (+ relances)*

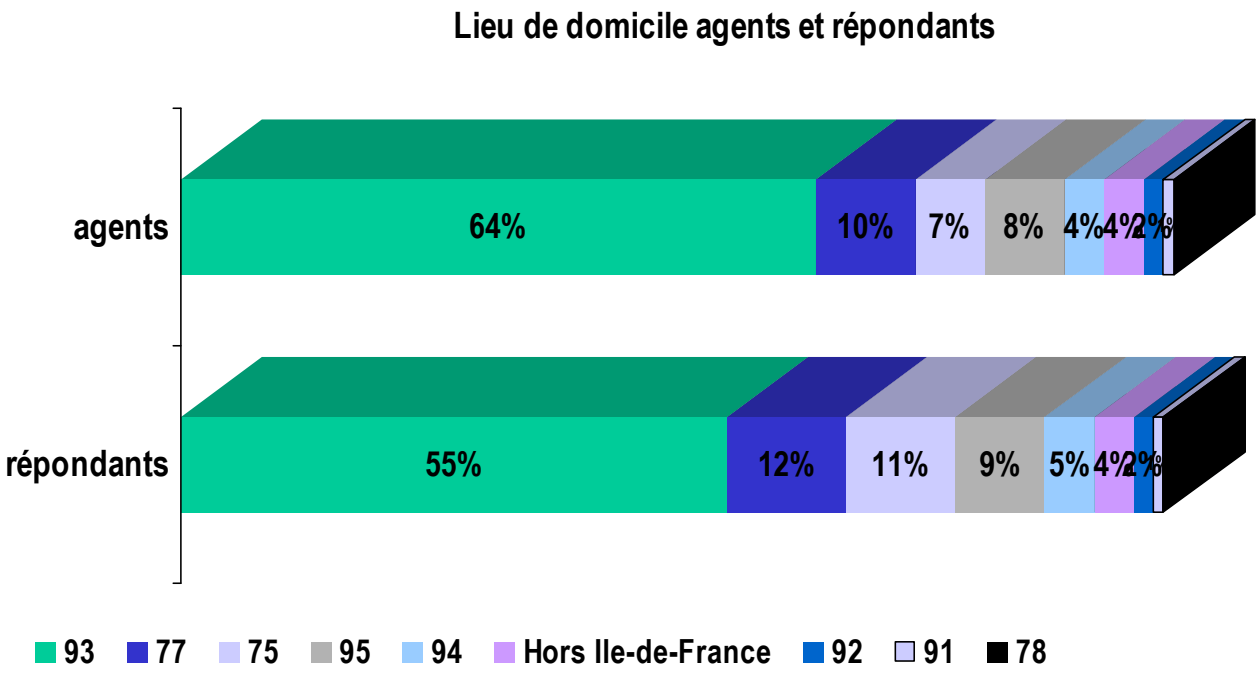

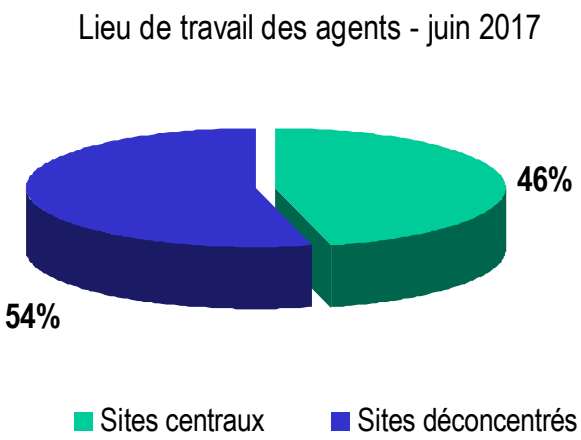

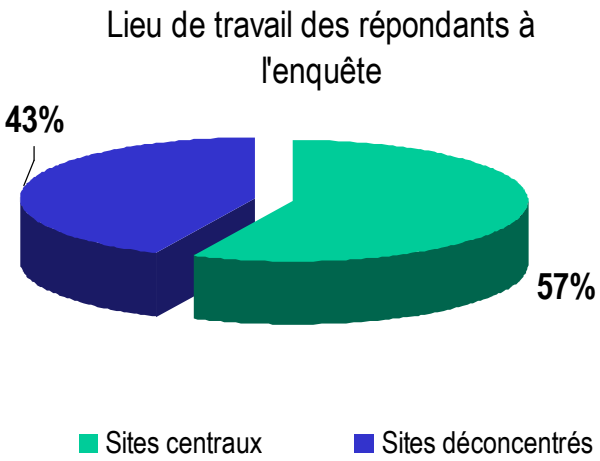

III. Mode de déplacement domicile-travail et évolution 2012 - 2017

- En 2017 : 39% viennent en voiture au travail. (680 dans l'enquête et 2920 agents sur 7300 ont un pass Navigo)
- En cinq une baisse significative des utilisateurs de voiture (de 5 points) au profit du vélo et de la marche, moto ou scooter
- La proportion des utilisateurs des transports en commun diminue au profit du vélo, marche et scooter.
- Le vélo (8%, contre 2% en 2012)
- Pour autant : Le mode de déplacements en « 2 roues » reste faible mais progresse.
- La marche progresse fortement (10%, c'est important, contre 4% en 2012)
- Le covoiturage reste faible (1% de l'ensemble des enquêtés et 19% de ceux qui ont une voiture personnelle.

Mode de déplacement enquêtes 2012 - 2017

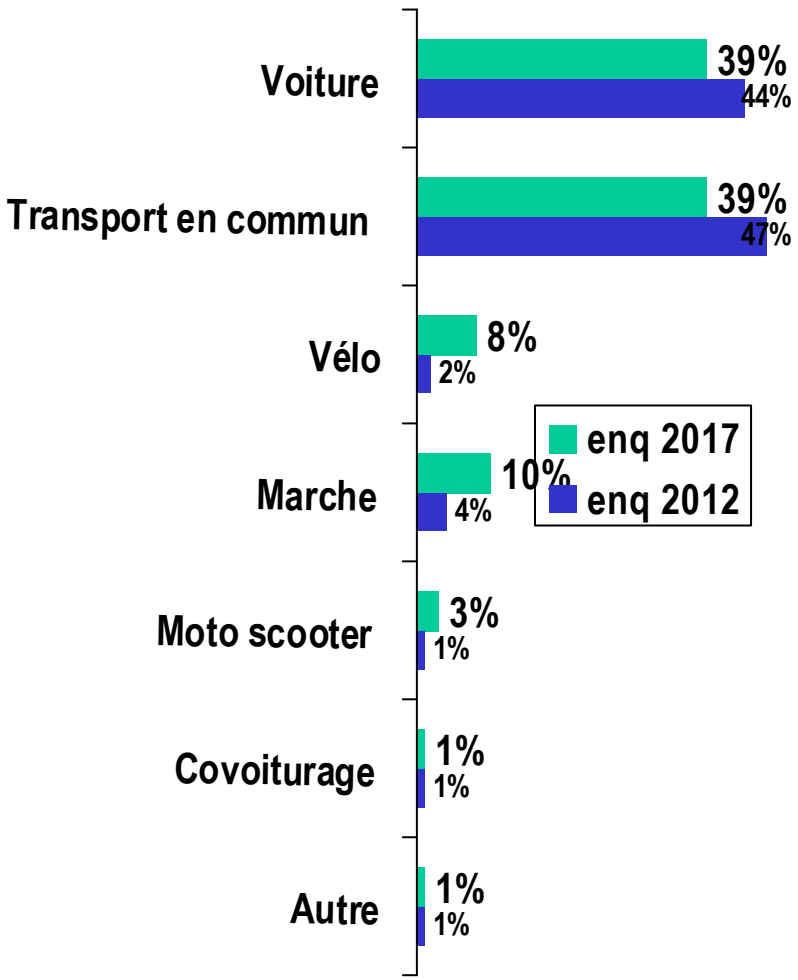

IV. Type de transport en commun des enquêtés

Pour rappel : 39% des agents utilisent les TC (680 dans l'enquête et 2920 agents sur 7300 ont un pass Navigo)

Parmi eux :

- 61% des agents utilisent un TC Lourd (29 % métro; 11% tram, 21% RER)
- Le tramway est plus faiblement utilisé (même proportion que le train)
- 29 % utilisent le Bus
- L'utilisation du RER arrive en 4ème position
- 58 % des répondants ont besoin de prendre plusieurs transports en commun pour rejoindre leur lieu de travail ce qui peut être un freins à l'utilisation des TC
- Et parmi ceux-ci, ils sont plus de la moitié à prendre 2 types de TC différents

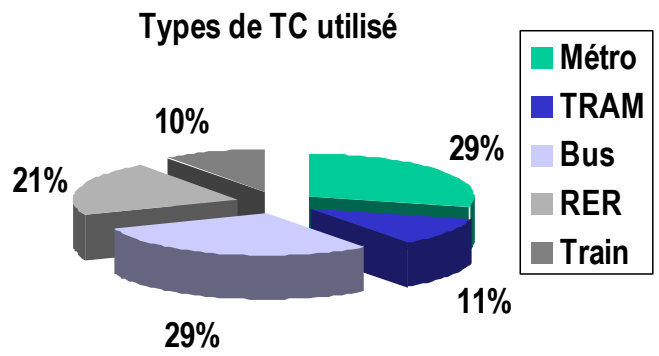

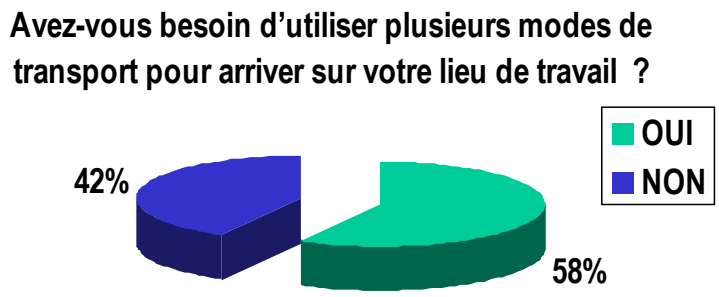

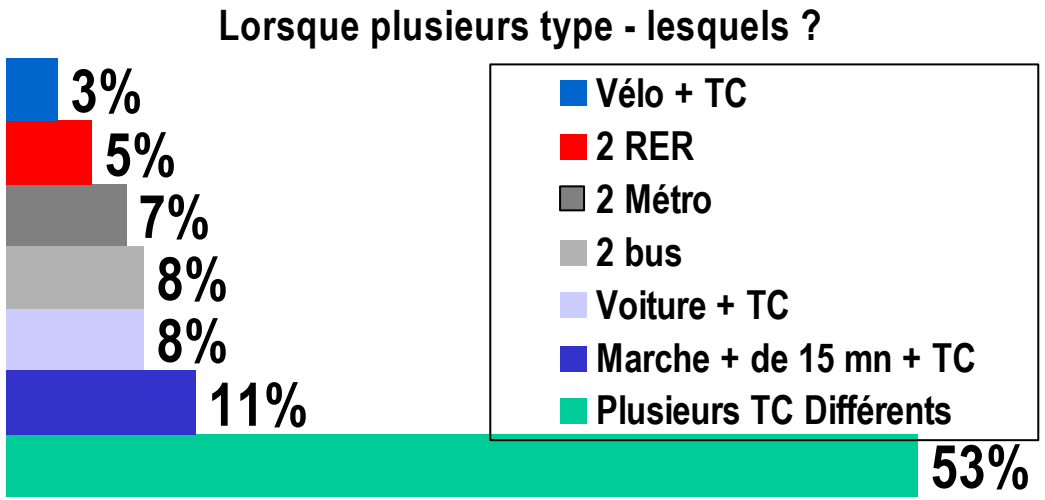

V. Temps de trajet des enquêtés

- Globalement 60 % des enquêtés ont plus de 30 mn de trajet.
  - > 23% des répondants estime un temps de trajet à moins de 20 minutes.
  - > 37% des répondants ont un temps de trajet autour d'une heure. Pour mémoire, en Ile de France la moyenne du temps de déplacement est de 1h.
  - > 8 % des répondants dépasse une heure 15 de trajet
  - > Une comparaison a été effectuée entre la distance indiquée par l'enquêté et la réalité : Peu d'écart a été observé (5 à 10 mn en + ou en –). La distance calculée a été effectuée à partir d'un point fixe (hôtel de ville – source : données Michelin pur les trajets en voiture, RATP pour les temps de trajet en TC, à l'heure de pointe)

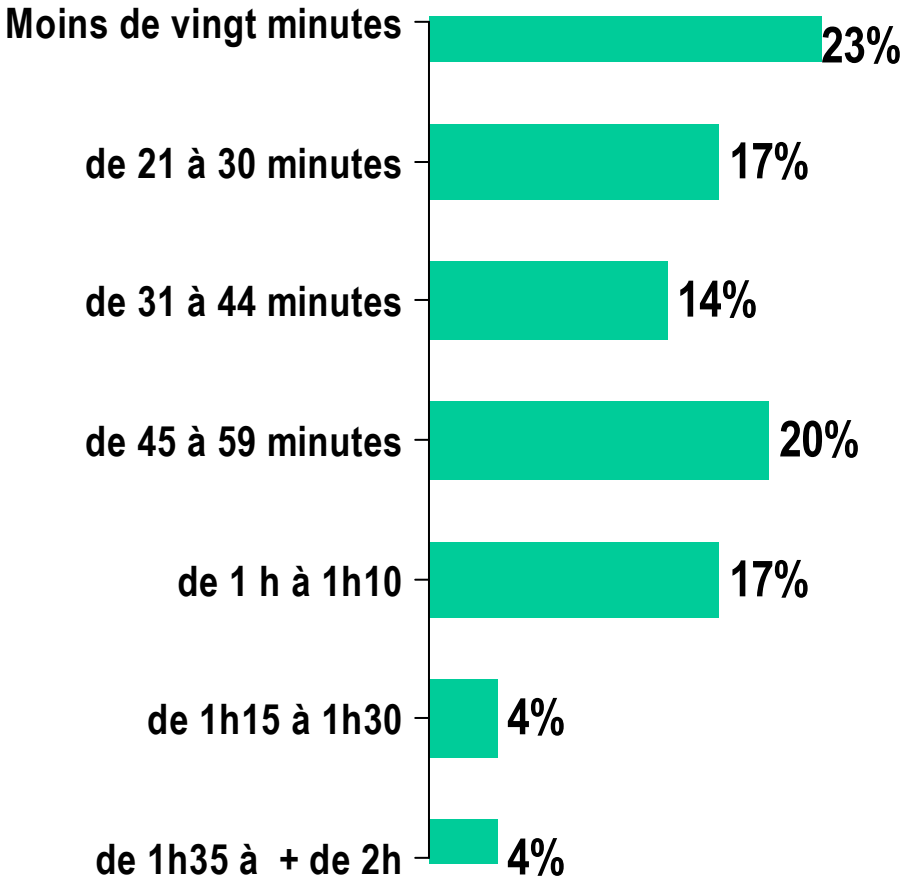

VI. Utilisateurs d'une voiture – contraintes qui nécessite son utilisation

Prendre la voiture pour des raisons personnelles

- L'immense majorité des enquêtés n'a pas d'enfants nécessitant une dépose à l'école, en lien avec la pyramide des âges des agents (44 % ont plus de 50 ans, les enfants sont plus âgés)
- Parmi les 28 % des répondants ayant des enfants de moins de 11 ans, ils sont 80 % à devoir aller les chercher à l'école.
- 40% de ceux qui utilisent la voiture ont des contraintes personnelles autres que la dépose des enfants. 71 % d'entre eux ont stipulé quelles contraintes

Ont été retirés : les RDV chez le médecin et les courses (42 réponses)

Si utilisateur d'une voiture: Avez-vous des enfants de moins de 11 ans ?

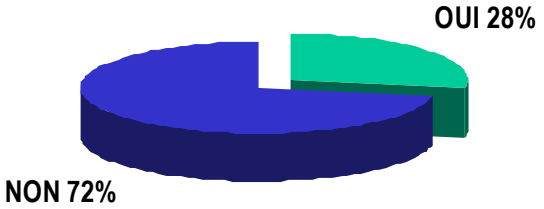

Quelles autres contraintes (soir ou matin)	Effectif	%
Dépose enfants (activités, lycée…)	36	31%
activités associatives	19	16%
Activités sportives	16	14%
Parents âgés à visiter	15	13%
Plage horaire décalée	12	10%
Plusieurs lieux de travail	10	9%
Etat de santé + Covoiturage familial + enfant handicapé	9	8%
Total	117	100%

VI. Utilisateurs d'une voiture – Les freins à utiliser les TC

Les freins à utiliser les TC

- 1er freins: pas de gain de temps par rapport à la voiture
- Trop de changement 20 % ou TC trop loin du domicile (report sur la voiture pour l'ensemble du trajet) 8%
- Plus de confort en voiture représente 18%
- Horaires décalés et insécurité et problème de santé de sont pas des freins significatifs
- Les freins liés à la santé : 6 % de l'échantillon à un statut RQTH, s'ajoute 9 % des répondants ont des difficultés à se déplacer.
- 67 % ont une place de parking. 73% à Bobigny.

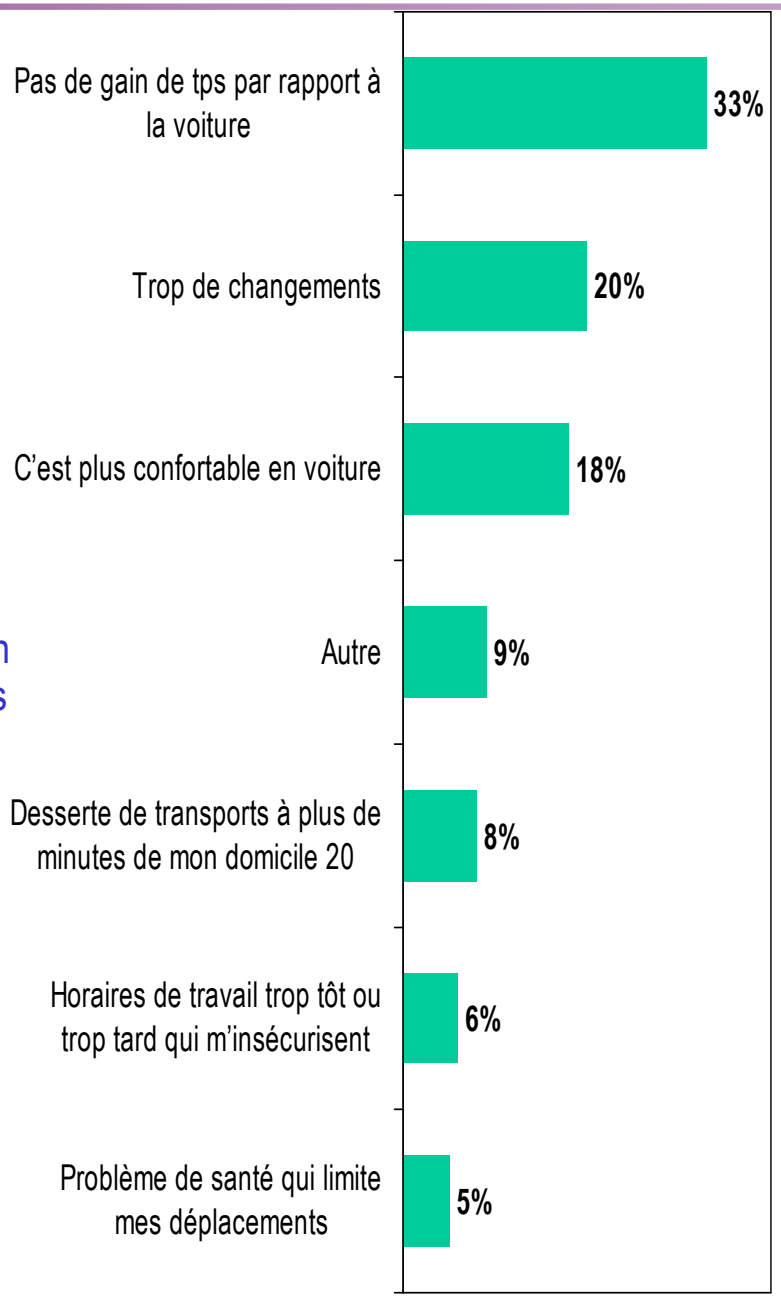

Quels sont vos freins à venir en transport en commun au travail ?

Avez-vous une place de parking sur votre lieu de travail ?

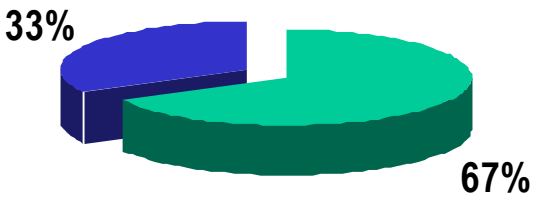

VI. Utilisateurs d'une voiture – Le coût de l'utilisation

Une sous-estimation importante du coût de déplacement en voiture

- La majorité se situe dans une fourchette de 80 à 180 €
- Et 35 % à moins de 80 € par mois
- Les répondants ne comptent pas l'assurance, les réparations, amortissement de la voiture

Estimation du coût de déplacement pour les utilisateurs de voiture

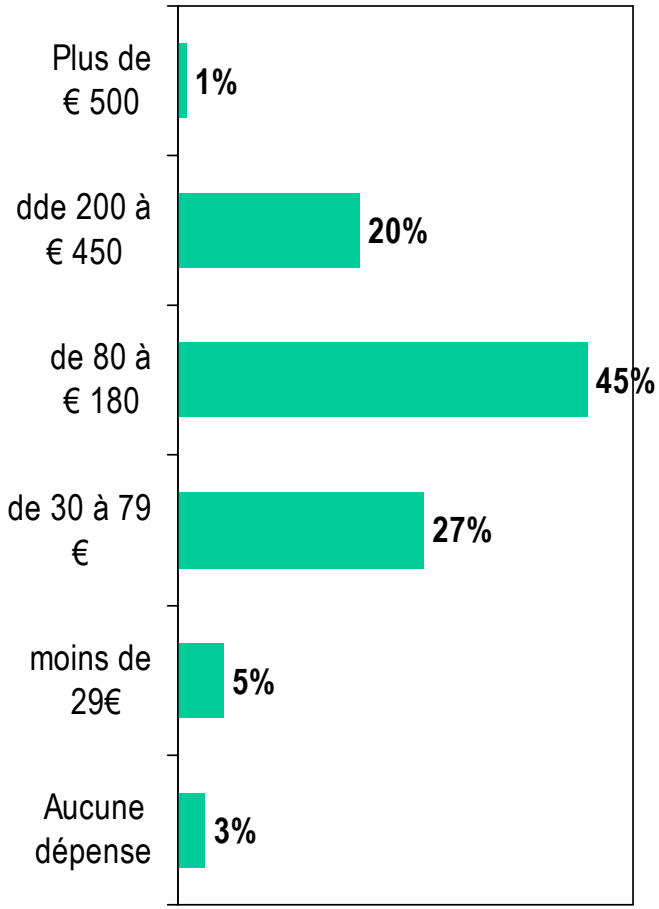

VI. Utilisateurs d'une voiture – Les conditions d'abandon de la voiture

- La moitié des utilisateurs n'ont pas répondu à cette question, on peut supposer que les non répondant ne sont pas prêt à renoncer
- 19% indique clairement qu'aucune condition ne fera abandonner la voiture.
- 1ere condition : gagner du temps (30%) par rapport à la voiture (rentable en terme de tps de déplacement)
- 3ème condition porte sur l'amélioration des TC (horaires, fréquences, confort, sécurisés)
- Contraintes familiales n'arrivent qu'en 4ème position
- Conditions suivantes : Acquisition d'un vélo, le covoiturage, horaires restent marginales

Ce qui conditionne le choix c'est le différentiel de temps entre un mode et un autre

Les conditions qui feraient abandonner la voiture	**%**
Gagner du temps par rapport à la voiture (- de changement, TC à proximité)	30%
Aucune condition ne ferait abandonner la voiture	19%
Des transports avec horaires fiables, meilleures fréquences, plus de confort, plus sécurisés	13%
Suppression des contraintes familiales (enfants, parents agés…)	9%
Acquisition d'un vélo électrique	6%
Amélioration des conditions de pratiques du vélo (pistes, sécurité, parking…)	6%
Gratuité des transports ou mieux remboursés	4%
une possibilité de covoiturage efficace	3%
Voiture de fonction ou de service avec remisage à disposition	2%
Possibilité de faire un effort (pas toute la semaine, été/hiver, télétravail)	2%
Plus de flexibilité dans les horaires professionnelles	1%
Total	100%

VI. Utilisateurs d'une voiture – La pratique du covoiturage

Une pratique du covoiturage faible

- 19% pratique le covoiturage
- Mais ponctuellement (83%) et plutôt avec un « voisin de bureau » (81%)

Les raisons qui ne permettent pas le développement du co-voiturage

- 44 % des répondants ne considèrent le co-voiturage qu'avec un collègue proche (si aucun collègue à proximité de leur domicile, ils n'en font pas)
- Les horaires flexibles (plage de 8 h à 9h30) n'est pas compatible avec du co-voiturage (28 %)
- 13% des répondants n'ont pas eu l'opportunité de le tester
- L'appréhension du co-voiturage n'est pas forcément prégnant (surtout lorsque la réponse est libre)

Vous arrive t-il de pratiquer le covoiturage ?

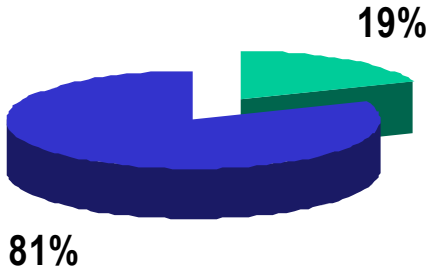

Pourquoi pas de co voiturage ?	Total	%
Aucune collègue à proximité	134	44%
Contraintes d'organisation du travail	11	4%
Contraintes personnelles	29	10%
Horaires trop variables	85	28%
Pas eu opportunité et pas d'intérêt	41	13%
Peur	4	1%
Total	304	100%

Résultat qui conforte une solution de covoiturage avec un public + large que les seuls agents du département – travailler également sur les appréhensions de se faire conduire ou conduire avec un inconnu

VII. Mode de déplacement domicile-travail – Profil des marcheurs

Le profil des marcheurs

- 171 enquêtés, soit 10 % utilise la marche comme mode de déplacement.
- Profil : 76 % ont plus de 40 ans, 42 % ont une voiture personnelle, ils sont 56% issus de sites centraux et 44 % de sites déconcentrés. Sur les 65 enquêtés qui travaillent dans leur commune de domicile, seul 37 % s'y rendent à pied. Pour mémoire le total des agents habitant sa commune de travail est de 832.
- Sur les 10 % de marcheurs : la moitié d'entre eux ont un temps de déplacement de moins de 30 minutes
- Plus d'un marcheur sur six marche plus d'une heure pour se déplacer

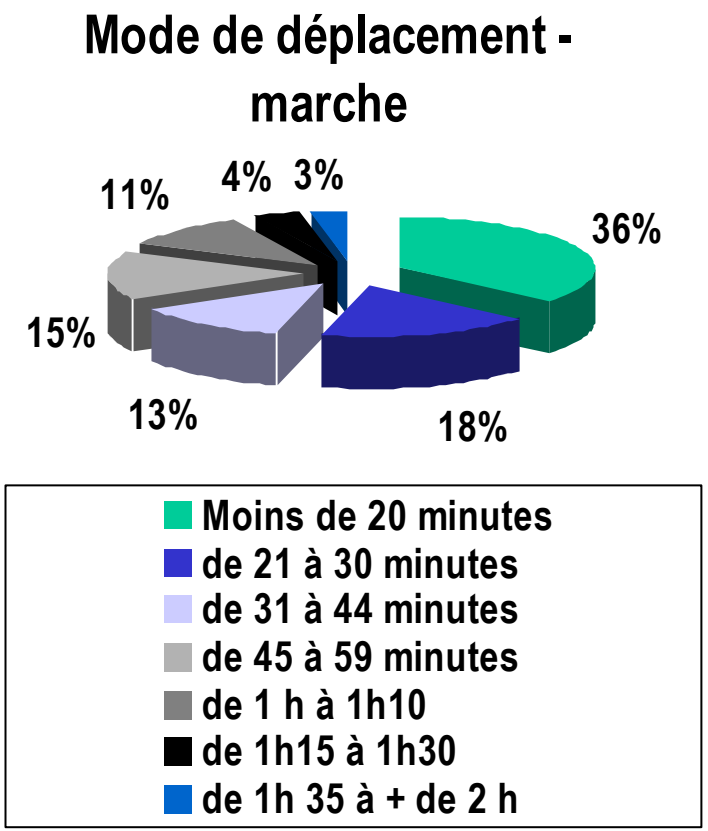

VIII. La pratique du vélo des enquêtés

- Une pratique du vélo extrêmement faible avec 39% d'enquêtés qui ne pratiquent jamais le vélo, et 37% qui l'utilisent occasionnellement pendant les vacances.
- Aussi 76% des enquêtés ne savent pas faire du vélo en zone dense, hors pistes cyclables.
- De plus, seul 23 % des enquêtés détiennent un vélo personnel. Aussi amener les agents à choisir le mode de déplacement nécessite un accompagnement.
- Et 74% des agents n'ont pas l'intention d'acheter un vélo

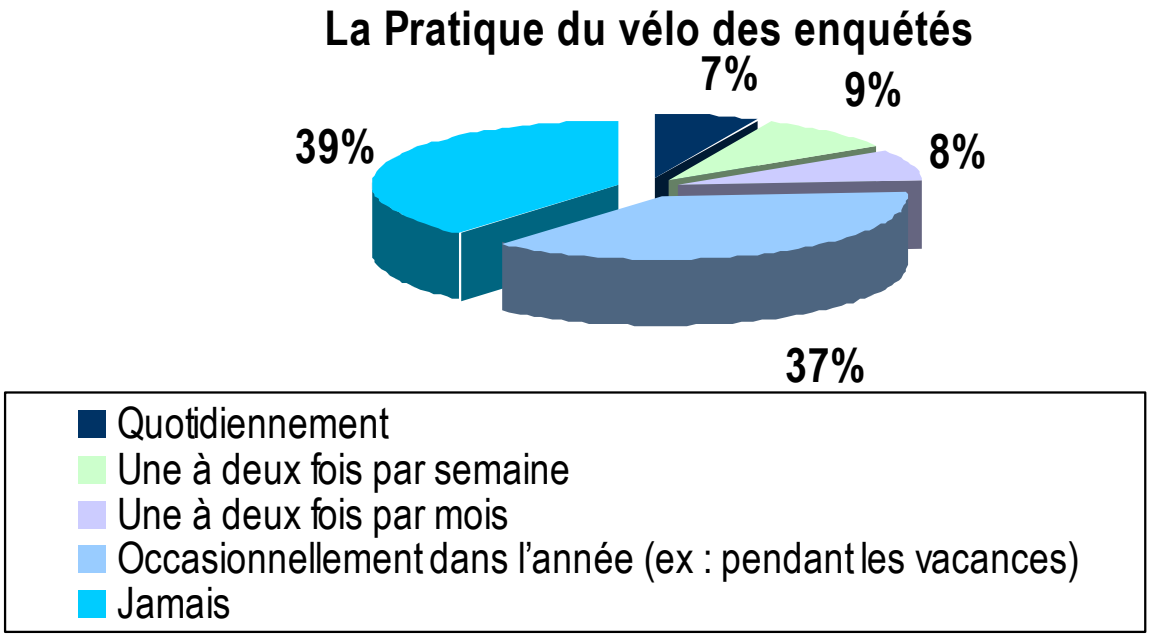

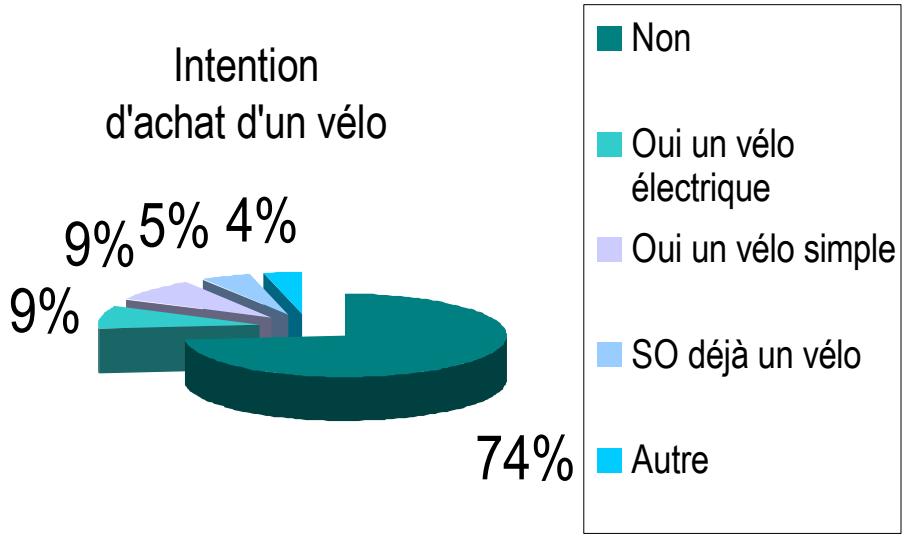

VIII. Freins pour venir au travail en vélo

- Trois freins principaux : trop loin, crainte de la circulation et l'inconfort.

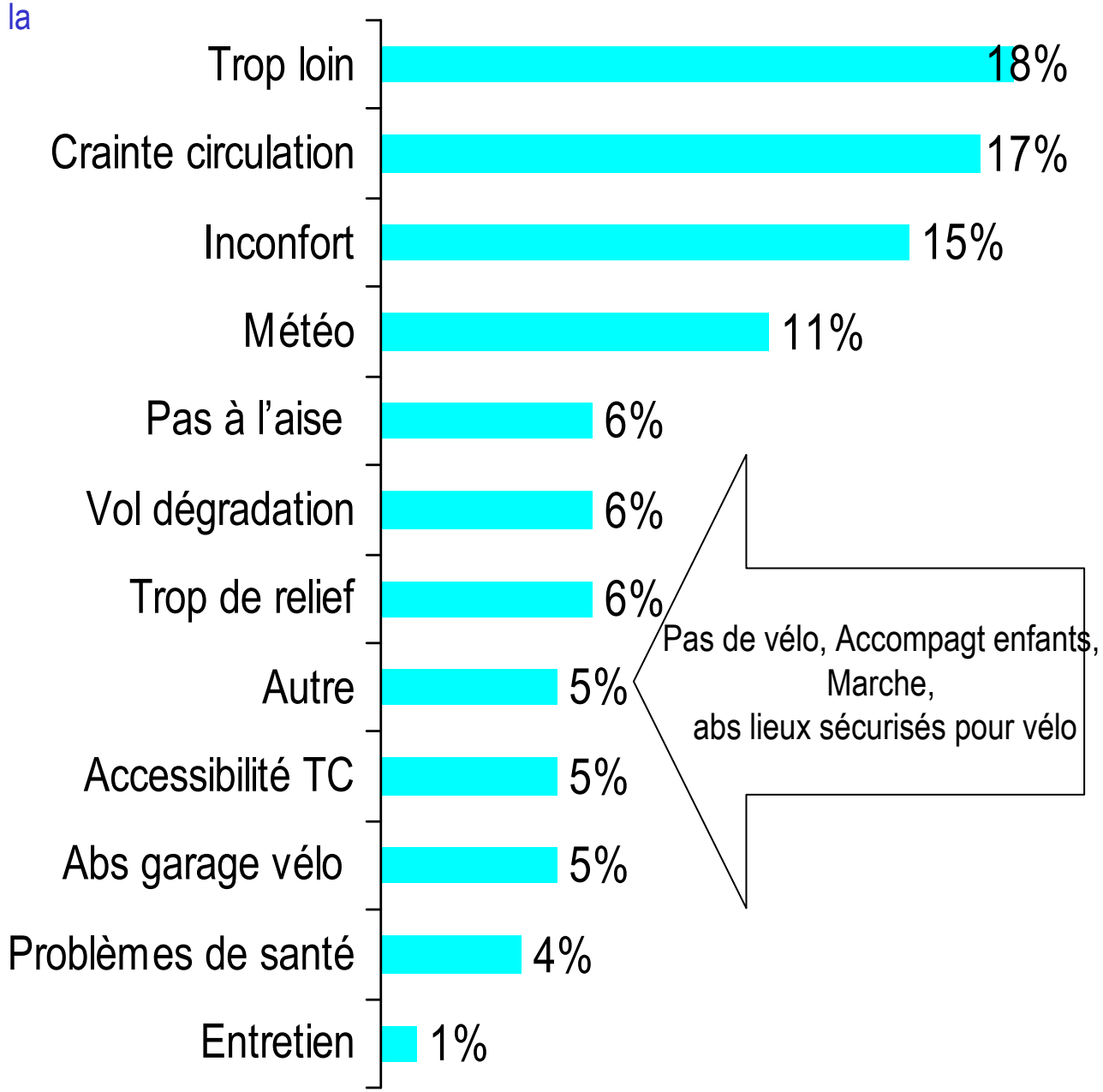

VIII. Vélo – temps de trajet

Modalités de déplacements

- 60% des agents on un trajet de moins de 30 minutes, on notera que 16 % des enquêtés ont un trajet de près d'une heure.
- Un enquêté sur deux fait moins de 6 km, la dernière enquête insee indique que la distance moyenne parcourue pour des déplacements pendulaires est de 4 km, 20 en vélo électrique.

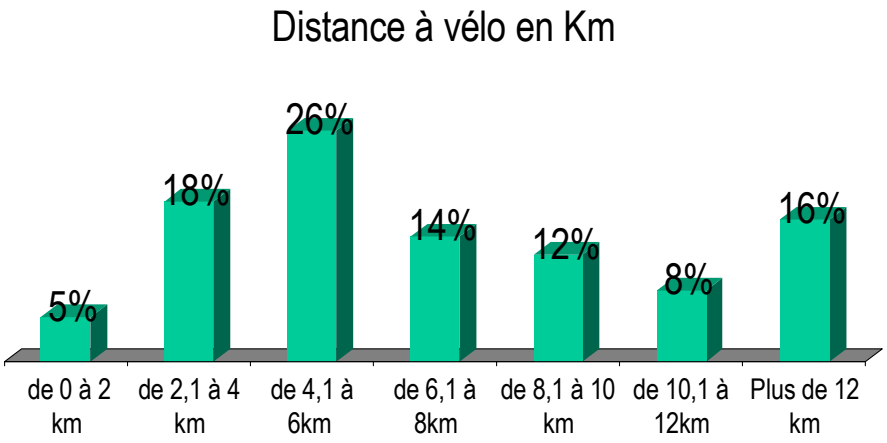

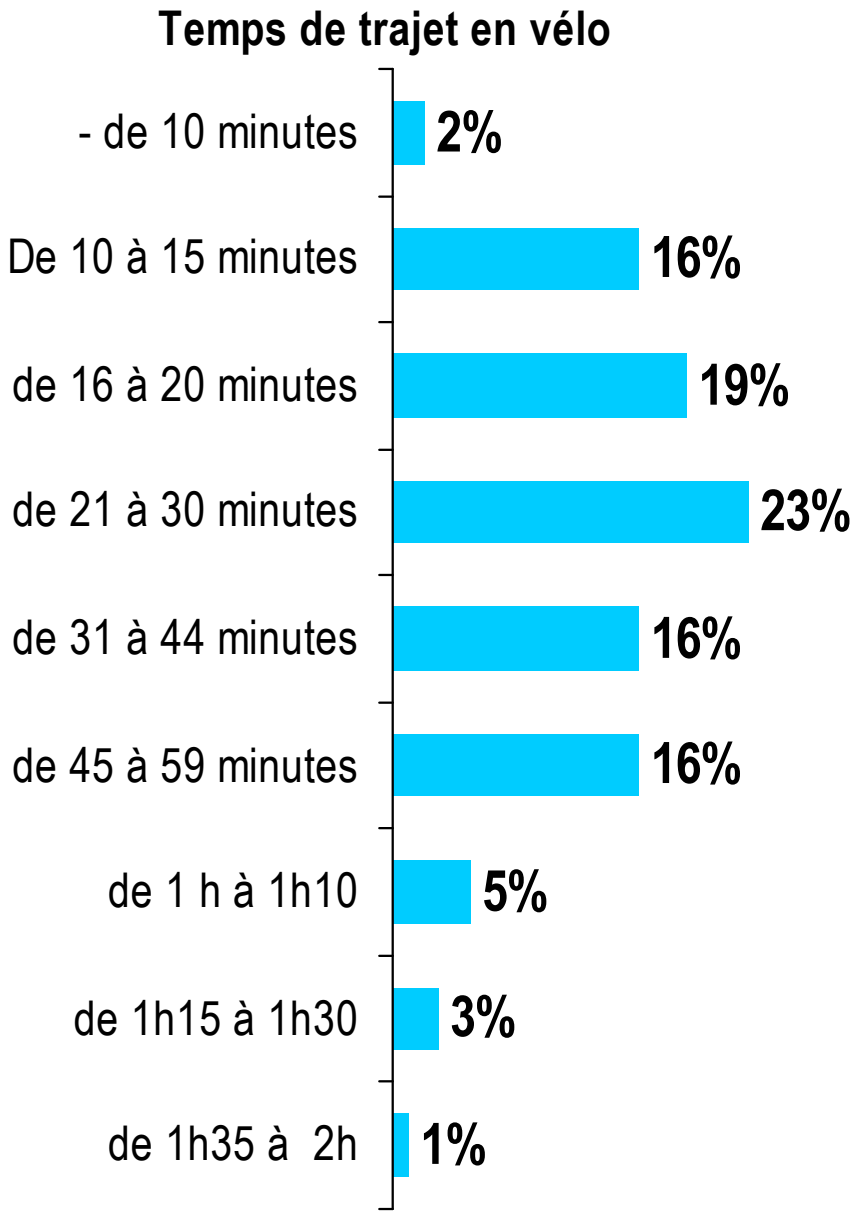

IX. Les déplacements professionnels

- 60 % des enquêtés se déplacent dans la journée, une majorité se déplacent plus d'une fois par semaine, 40 % se déplacent rarement (- d'une fois par semaine) et une minorité se déplacent tous les jours (14 %).
- La majorité des déplacements (57%) s'effectuent hors de la commune de travail

L'équipement des unités de travail :

- 65 % des unités de travail ont des véhicules de services dans leur unité de travail.
- Pas une bonne connaissance des tickets de service : seulement, 17% des enquêtés ont répondu « oui » à la question « votre unité de travail dispose t-elle de tickets de service »

Où effectuez-vous vos déplacements professionnels dans la journée ?	%
Communes du département plus éloignées	29%
Communes à proximité de celle de votre travail	27%
Commune de travail	25%
Communes d'ile de France	15%
Hors IDF	3%

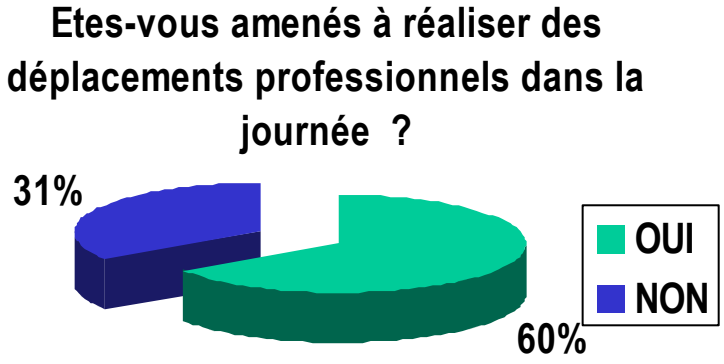

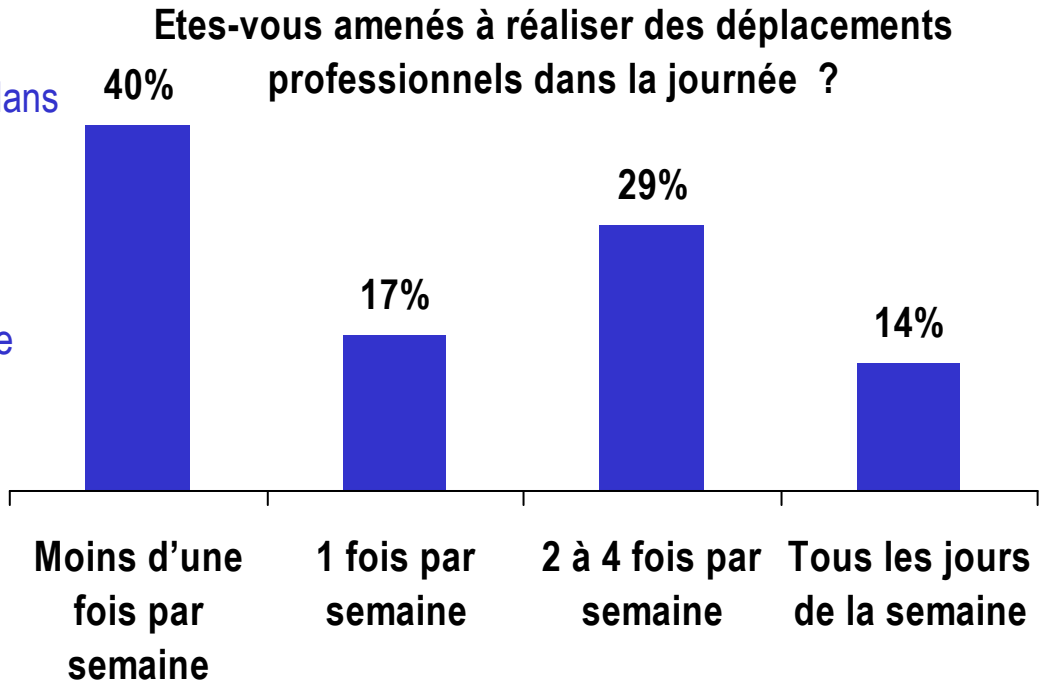

Mieux communiquer sur les tickets de service, vérifier qu'ils sont présents dans les sites déconcentrés

IX. Les déplacements professionnels

- Les enquêtés des sites centraux se déplacent autant que ceux issus des sites déconcentrés
- Lorsque les déplacements sont dans la commune de travail : ils se font pour moitié à vélo ou à pied et pour moitié en voiture.
- Les déplacements multiples dans une même journée concerne près de la moitié des déplacements (46%) et parmi ceux-ci, 77%, font ces déplacements 2 à 3 fois par semaine
- Une part relativement importante de déplacements s'effectuent avec une voiture personnel (24 %)

Etes-vous amenés à réaliser des déplacements professionnels dans la journée ?

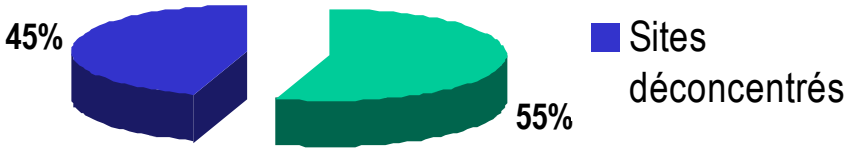

Effectuez-vous plusieurs déplacements dans la même journée ?

Pour les déplacements dans la commune de travail - Quel moyen utilisé

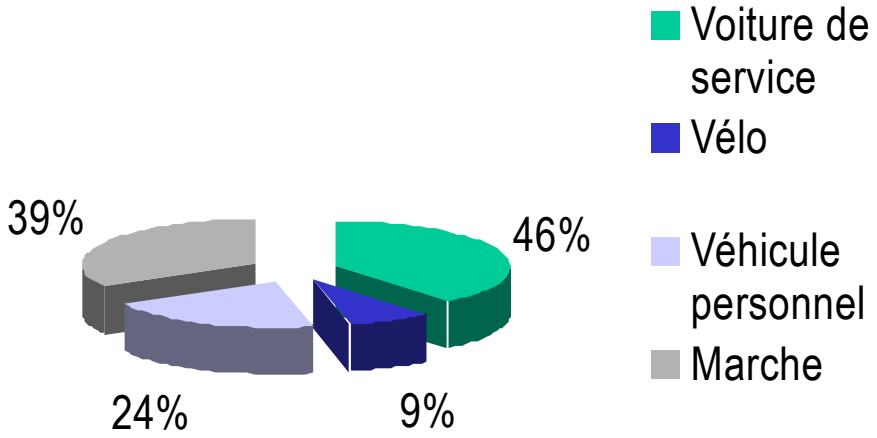

Etudier la possibilité de privilégier les déplacements dans la commune de travail à pied et ou en vélo

IX. Les déplacements professionnels avec une voiture personnelle

- Première raison : la distance et la multiplicité des RDV dans la journée,
- Seconde raison : pas de remisage: ceux qui ont des déplacements et rentrent directement chez eux après leur dernière visite utilisent leur propre voiture
- Troisième raison : parce que l'unité de travail n'a pas de véhicule de service pour 22 % et 7% un seul véhicule souvent dédiée au/à la responsable de l'unité de travail
- Seuls 22 % des enquêtés demandent un remboursement de frais (ayant droits sur critères : récurrence des déplacements, matériaux lourds à transporter, abs de TC lourd, assurance dédiée etc…)
- 57% des unités de travail de ceux qui se déplacent avec leur voiture personnelle, n'ont ni voiture, ni tickets de service.

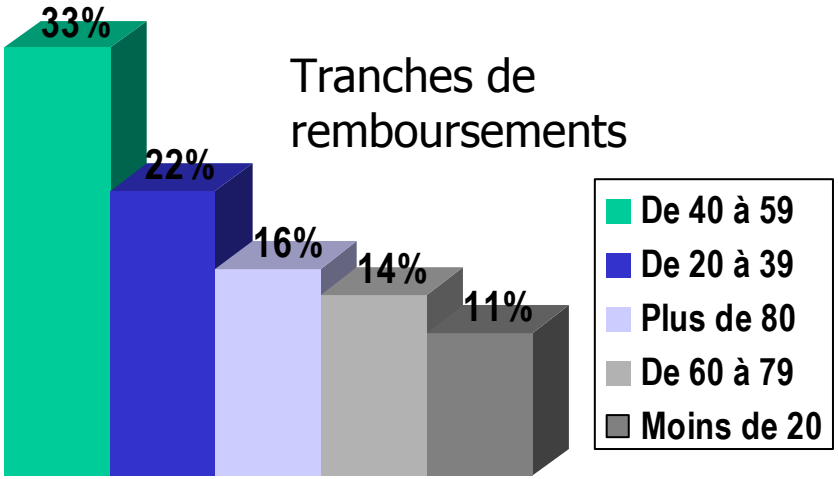

Utilisation du véhicule personnel : pourquoi ?	eff	%
Distance trop importante/ plusieurs RDV dans la journée / gagner du temps	37	32%
Pas de possibilité de remisage	26	23%
Pas de véhicule de service	25	22%
Inconfort , insécurité, dangerosité des voitures de services	10	9%
Une seule voiture de service	7	6%
Transport de documents et du matériel	5	4%
Remboursement ou demande de tickets trop compliqués	3	3%
Réservation voiture de service ou accessibilité trop compliquée	2	2%
Total	115	100 %

X. Connaissance des dispositifs

Modalités de déplacements

- Le remboursement du Pass Navigo à 60% et 70 % est bien connu des agents
- La moitié des agents ont connaissance de la politique de verdissement de la flotte
- La formation à la conduite des véhicule électriques n'est pas connu de la majorité des enquêtés
- Les dispositifs «tickets de service » et « prêt à taux 0 pour les véhicule électrique » sont connus de moins de deux agents sur cinq.
- Le site de mise en relation du covoiturage faiblement utilisé est lui aussi peu connu (3 sur 10 agents)

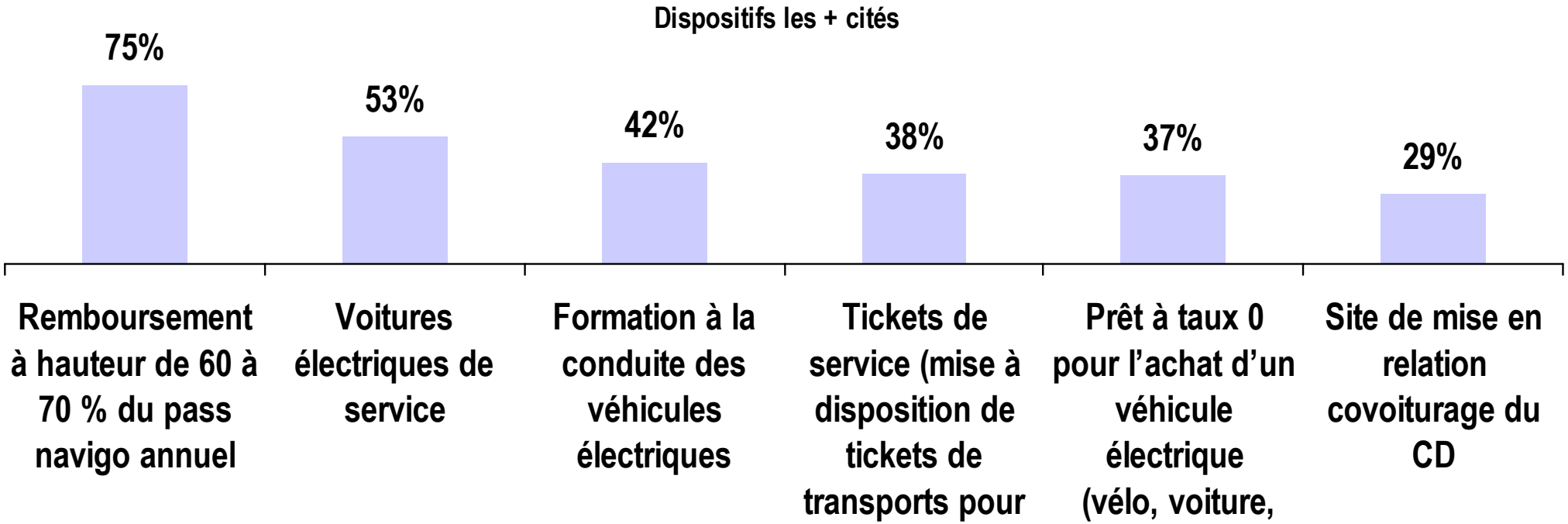

X. Intérêt pour des propositions de nouveaux dispositifs (dom-tl)

- Une subvention pour l'achat d'un vélo électrique intéresse 20 % des enquêtés, vient ensuite le prêt à taux 0
- Un peu plus d'un enquêtés sur 10 serait intéressé parla location des véhicules de service pendant le week-end. Et 10 % pour la location des véhicules de service pendant la semaine pour des besoins personnels
- La mise en place de l'Indemnité kilométrique vélo intéresse 12% des enquêtés.
- Un moindre intérêt les actions de conseils et de sensibilisation « vélo », le système de co-voiture et la mutualisation des voitures de service pour les déplacements professionnels

Seriez-vous intéressés par	**%**
Une subvention proposée pour l'achat d'un vélo (simple ou électrique)	20%
Un prêt à taux zéro pour acheter un véhicule, scooter, trottinette vélo électrique ?	18%
Location des véhicules de service pendant le week-end pour vos besoins personnels	12%
La mise en place d'une indemnité kilométrique vélo	12%
Prêt d'un vélo de service (électrique ou simple) pendant une semaine pour tester vos trajets domicile – travail et professionnels	12%
Location des véhicules de service pendant la semaine pour vos besoins personnels	10%
Conseils et actions de sensibilisation pour mieux circuler en vélo	7%
Organisation d'un système de co-voiturage conjoint à plusieurs administrations et entreprises	6%
Mutualisation des voitures de service de plusieurs administrations pour vos déplacements professionnels	4%
Total	**100%**

XI. Expression libre sur les actions à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements dom tl

- Amélioration des pistes cyclable et des TC de banlieue à banlieue arrivent en 1ere position.
- La mise en place du télétravail se situe en 3ème place des actions citées spontanément (la mise en œuvre du télétravail depuis sept 2017 intègre la distance comme un des critères pour pouvoir y accéder.)

Actions institutionnelles hors département

- Améliorer la fréquence

Actions relevant du Département :

- Système de co-voiturage efficace (à relativiser, peu indiqué dans les propositions d'actions)
- Transports gratuits
- Contraindre plus
- Subvention véhicule électrique
- Rapprochement domicile-travail
- Sensibilisation, ramassage, IKV restent des actions peu indiquées spontanément

Actions pour réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail	%
Améliorer les pistes cyclables (pistes dédiées, douches, parking vélo, sécurisation)	24%
Améliorer les transports en commun de banlieues à banlieues (nouveau TC+ navettes fluviales)	14%
Mettre en place le télétravail	13%
Améliorer la fréquence des transports	11%
Mettre en place un système de co voiturage plus efficace	7%
Remisage ou prêt des voitures et vélos électriques de service	6%
Aucune action possible	5%
Subventionner plus le pass navigo (jusqu'à transport gratuit)	5%
Contraindre plus - diminuer voir supprimer les places de parking	3%
Subventionner l'achat d'un véhicule électrique	3%
Permettre le rapprochement domicile travail	3%
Mettre en place des actions de sensibilisation	3%
Mettre en place un ramassage départemental	2%
Mettre en place l'IKV	1%
Total	100%

XI. Expression libre sur les actions à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels

Les actions « vélos » pour les déplacements professionnelles sont plus souvent indiqués que pour les déplacements domicile-travail : vélos services, équipements vélos, formation à la conduite…

La mise en place de vidéo conférence est citée en 3ème position (action inscrite dans la stratégie RH)

La diffusion des tickets de service est positionnée en 5ème (dispositif mal connu)

Actions pour réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels	%
Mettre à disposition des vélos de service	10%
Aucune action déplacements en voiture sont nécessaires	9%
Mettre en place des visioconférences	9%
Mutualiser les véhicules électriques de services et ou taxis	8%
Accéder plus facilement aux tickets de transport	7%
Inciter plus à prendre le vélo (formation à la conduite, concours, communication sur dispositifs déjà existants, audit équipes techniques…)	7%
Développer les équipements "vélos" (parcours banalisés, antivol, parking, douches…)	6%
Améliorer les TC	6%
Mettre à disposition des vélos électriques et scooters	6%
Mettre à disposition des voitures électriques	6%
Contraindre au covoiturage lorsque réunion commune	1%
Total	100%

seine·saint·denis
LE DÉPARTEMENT

Délibération n° du 31 mai 2018

PLAN DE MOBILITÉ DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

après en avoir délibéré

- DÉCIDE de modifier les conditions d'attribution des accès aux parkings du personnel, d'en centraliser la gestion à la DBL et de réduire le nombre de places de parking de 60 par an ;

- DÉCIDE l'installation d'arceaux et abris vélo à proximité des bâtiments départementaux ;

- DÉCIDE de participer au financement de deux stations Vélib à Bobigny ;

- DÉCIDE d'attribuer une indemnité kilométrique vélo aux agents départementaux, aux conditions définies par le décret n° 2016-1184 et aux conditions suivantes :

- Indemnité de trajet domicile-travail d'un montant de 25 centimes par km dans la limite de 200 euros par an,
- Non-cumul avec la prise en charge d'un titre de transport par l'employeur (sauf nécessité de rabattement vers un site de transport),
- Formuler une demande (document téléchargeable sur le e dossier RH) ;

- DÉCIDE d'attribuer une participation financière aux agents départementaux pour le paiement de l'abonnement à un parking relais, aux conditions suivantes :

- Participation au coût de l'abonnement à hauteur de 60 % (agents dont l'indice majoré est supérieur à 355) ou 70 % (agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 355), plafonnée à 30 euros par mois,
- Cumul obligatoire avec la prise en charge d'un titre de transport par l'employeur,
- Formuler une demande (document téléchargeable sur le e-dossier RH) et produire une copie de l'abonnement.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Olivier Veber

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.